

A.M.I.

Parcours NEOCOOP

pour les coopératives agricoles de Nouvelle-Aquitaine

Coopératives agricoles, accélérez la transition agro-écologique à travers un parcours complet adapté à vos réalités et incluant formation, diagnostic, plan d'action et accompagnement à la mise en œuvre.

Dans le cadre de la feuille de route Néo Terra, le programme NEOCOOP, piloté et financé à 100 % par la Région Nouvelle-Aquitaine, se propose d'accompagner spécifiquement les coopératives agricoles pour améliorer la résilience et le développement de modes de production plus respectueux de l'environnement tout en garantissant la compétitivité et la rentabilité des exploitations des associés-coopérateurs et de vos entreprises.

En partenariat avec :

LA COOPÉRATION AGRICOLE
NOUVELLE-AQUITAINERÉGION
Nouvelle-
Aquitaineentreprises.nouvelle-aquitaine.fr

Quels sont les thématiques générales d'intervention ?

- › la sortie des pesticides de synthèse,
- › la préservation de la biodiversité,
- › l'atténuation du changement climatique,
- › l'adaptation au changement climatique,
- › le bien-être animal et la sécurité sanitaire,
- › et l'alimentation durable.

En s'engageant dans ce parcours, les coopératives agricoles se projettent dans un nouveau modèle de développement en s'appuyant sur cinq leviers d'actions :

- › **l'innovation** (recherche & développement, expérimentation, transfert, démonstration in situ,...)
- › **le numérique et les nouvelles technologies** (communication, agriculture de précision, commercialisation en ligne, imagerie numérique, logiciel d'aide à la décision, traitement des données, big data, positionnement GPS, robotique et cobotique, équipements connectés et autonomes, ...)
- › **les investissements et leur financement** (infrastructures et fournitures nécessaires à la transition agroécologique et leur financement via le renforcement des fonds propres, les outils bancaires, les subventions, ...)
- › **la gouvernance et la responsabilité sociétale des entreprises** (type de gouvernance, règles internes, équilibre entre parties prenantes, organisation, transparence des informations, contribution de la coopérative aux enjeux du développement durable...)
- › **le renforcement des compétences** (formations et sensibilisations des adhérents et des salariés des coopératives notamment au travers de formes collectives d'accompagnement (GIEE, réseau Dephy, fermes 30 000, etc.) et individuelles...).

Qui peut répondre ?

NEOCOOP s'adresse en priorité aux coopératives agricoles de Nouvelle-Aquitaine de moins de 249 salariés et au chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'euros.

Comment ça marche ?

Après avoir été **sélectionné** par le biais de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), vous serez **contacté** par le prestataire choisi par la Région Nouvelle-Aquitaine pour accompagner les coopératives. Commencent alors les **4 étapes du parcours NEOCOOP**.

Un PARCOURS complet de 15 jours d'accompagnement répartis sur 11 mois



